

LE DROIT DE MUTER

RENTRÉE 2022 : DES CONDITIONS D'EXERCICE TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

Recrutement : la crise perdue...

Triste constat : au fil des années, le nombre de postes aux concours restés non pourvus ne cesse d'augmenter. En refusant de mettre en œuvre des solutions efficaces et pérennes, une réelle revalorisation sociale et salariale du métier, le Ministère et le Rectorat, par la politique menée, contribuent à la **dégradation des conditions d'exercice des enseignants**.

Rentrée 2021 : toujours plus de postes vacants après mouvement !

La pénurie de personnels s'étend d'année en année. Dans l'académie de Versailles, on ne compte plus **les postes restés vacants dans les disciplines générales et technologiques** (notamment en mathématiques, sciences physiques, technologie, SES et Eco-gestion) : 559 (2019), 486 (2020) et désormais 564 après l'intra 2021 (soit 25,4 % des postes vacants avant mouvement) ! Et ce malgré la mascarade de la réforme du lycée où les besoins ont été drastiquement diminués, en mathématiques notamment (163 postes restés vacants à l'intra 2019, 224 postes à l'intra 2018).

Si cette situation permet au Rectorat d'afficher un taux de satisfaction élevé pour les néo-titulaires (81,5 % ont été affectés dans leurs vœux en 2021 toutes disciplines et tous corps confondus), la couverture insuffisante des postes accroît

les difficultés pour les personnels en poste et leur charge de travail (seuls 61,9 % sont affectés en établissement).

Les établissements difficiles et les confins de l'académie sont les premiers touchés. Le Rectorat entend régler le problème de l'attractivité des postes situés en périphérie en octroyant **une bonification d'entrée dans ces zones dites « excentrées »**, un leurre quand on connaît la réalité du terrain, les services partagés, les distances à parcourir...

Autre mesure phare du Rectorat depuis de nombreuses années : le **profilage massif des postes**. Cette stratégie (**inefficace de surcroît**) met davantage **en péril les droits statutaires** (recrutement local, sur profil, absence de barème...) sans résoudre pour autant le problème du non pourvoi des postes ! 178 postes restent non pourvus sur les 225 postes SPEA et 24 postes sont restés vacants en REP+ sur les 124 vacants proposés.

Rentrée 2022 dans l'académie de Versailles : des chiffres alarmants !

Des HSA par milliers, des stagiaires à temps plein, 33 postes supprimés !

La réalité s'annonce bien sombre et plus qu'inquiétante : alors que 3 081 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2022, 33 postes sont supprimés. C'est d'autant plus catastrophique que l'an dernier déjà, 40 postes étaient supprimés

alors que 8 850 élèves de plus qu'à la rentrée 2020 étaient scolarisés en collège et lycée.

Cette baisse de moyens accentue les effets des années précédentes et continue de dégrader nos conditions de travail en réduisant le taux d'encadrement et en faisant exploser les heures supplémentaires.

L'augmentation toujours plus conséquente du taux d'heures supplémentaires est la seule réponse envisagée au manque d'attractivité du métier et de l'académie !

Les choix budgétaires opérés sous le quinquennat Sarkozy, caractérisés par une vision à court terme, continuent de peser et le Second degré public reste soumis à une logique strictement économique par le gouvernement Macron.

Aucune diminution des effectifs des classes n'est à prévoir alors qu'elle serait indispensable pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Bien au contraire, **les problèmes que nous dénonçons les années précédentes s'accroissent inexorablement et sont d'autant plus prégnants dans le contexte sanitaire** : gestion de la pénurie dans les établissements, augmentation du nombre d'élèves par classe, regroupements d'élèves de séries ou de spécialités différentes, alourdissement de la charge de travail des personnels...

L'action des élus SNES-FSU

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclat les **garanties statutaires et le paritarisme**, qui permettaient jusqu'alors aux élus du SNES-FSU d'exercer un contrôle sur les affectations, d'en assurer la transparence, tout en luttant contre les passe-droits et l'arbitraire et de **mettre en œuvre en CAPA les revendications du SNES-FSU en matière de carrière, de gestion et de règles du mouvement**.

Les élus SNES-FSU, représentants de l'ensemble de la Profession, **continuent à exiger transparence et équité de traitement pour chacun et pour tous**.

La remise en cause des compétences des instances paritaires en matière de mutation ne permet plus désormais la **vérification des barèmes et des affectations de chaque participant au mouvement, syndiqué ou non**. Cependant les élus SNES-FSU, forts de

leur expérience, **sont toujours aux côtés des collègues**.

N'hésitez pas à contacter la section académique, consultez nos articles en ligne et participez à nos nombreux stages et réunions. Dans ce contexte très préoccupant pour l'avenir de la Fonction publique et des droits des personnels, il importe, plus que jamais, de connaître ses droits et de les défendre, avec le SNES-FSU.

